

JE DÉCIDE ! POUR MA SANTÉ !

BUDGET PARTICIPATIF

J'habite à Bacalan ou à Saint-Michel



JE PROPOSE



JE VOTE



LES PROJETS
CHOISIS SONT
MIS EN PLACE
sur mon territoire



BORDEAUX





Le budget participatif, qu'est ce que c'est ?

L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS) lance un budget participatif santé pour donner aux citoyens le pouvoir de proposer et de choisir les actions de santé qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire à partir d'un budget dédié.



Qui est concerné ?

Toute personne habitant à Bacalan ou à Saint-Michel.



Quel budget ?

40 000 €



Comment ça marche ?

Les citoyens sont invités à proposer leur idée de projet pour le territoire, dans le domaine de l'éducation à la santé, la prévention et promotion de la santé ou l'accès aux soins, dans le respect du règlement de la démarche.

Un comité de projets constitué de représentants des conseils citoyens sera en charge d'étudier les propositions de projets afin de présélectionner ceux qui seront soumis au vote.

Le vote des citoyens permettra de désigner les projets lauréats qui seront mis en œuvre en 2020.



Comment suivre la démarche ?

Une communication spécifique sera déployée sur le territoire tout au long de la démarche et une page dédiée sur le site de l'ARS permet de suivre les avancées.

- Une réunion de présentation du budget participatif a été organisée,
- Des permanences permettront d'accompagner les porteurs de projet,
- Une réunion de présentation des projets sera organisée avant l'ouverture des votes.



Quel calendrier ?

Octobre 2019 -
Décembre 2020

Appel
à projet



Février 2020

Examen des
projets par
le jury



Mars 2020

Vote pour
les projets



Avril 2020

Annonce
des lauréats

Renseignements & inscriptions : ars-dd33-direction@ars.sante.fr - 05 57 01 45 02

Plus d'infos : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr